

# LA *Semaine* JURIDIQUE

*La pertinence de la sélection,  
la fiabilité des analyses*

## Social

31 JANVIER 2012, HEBDOMADAIRE, N° 5 - ISSN 1774-7503

Les tables de l'année 2011 sont jointes au présent numéro

Directeur scientifique :  
Bernard TEYSSIÉ

Rédactrice en chef :  
Claire BRUNET

### 1035 **CONTENTIEUX DU TRAVAIL**

## Simplification de la procédure de saisie des rémunérations et spécialisation des juges départiteurs

Étude par Thibault LAHALLE

### 1037 **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

## Organisation : information du personnel et invitation des représentants syndicaux

Formule par Dominique JOURDAN

### *Également cette semaine*

1036 **Professions et activités particulières** - Le nouveau régime de l'activité d'agent artistique (Étude par Lucien FLAMENT)

1043 **Formation professionnelle** - Contrôle de l'activité des organismes prestataires de bilans de compétences (Cass. soc., 4 oct. 2011,

note Benoît MASNOU et Sophie PÉLICIER LOEVENBRUCK)

1048 **Accidents du travail et maladies professionnelles** - Prescription de l'action en reconnaissance de la faute inexcusable (CA Douai, 28 oct. 2011, note Philippe PLICHON)

# Sommaire

## Actualités

page 3

Aperçu rapide, La RÉDACTION, Loi de finances pour 2012 et loi de finances rectificative pour 2011 : mesures sociales p. 3, L'information en continu p. 5

## Étude

page 9

- 1035 **Doctrine** Thibault LAHALLE - Simplification de la procédure de saisie des rémunérations et spécialisation des juges départiteurs, Loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011
- 1036 **Doctrine** Lucien FLAMENT - Le nouveau régime de l'activité d'agent artistique
- 1037 **Formule** Dominique JOURDAN - Organisation des élections professionnelles : information du personnel et invitation des représentants syndicaux

## Jurisprudence

page 20

### RELATIONS INDIVIDUELLES

- 1038 **Arnaud MARTINON** - VRP : la rémunération minimale forfaitaire suppose une entière exclusivité (Cass. soc., 8 juin 2011)
- 1039 **Françoise BOUSEZ** - Versement de l'indemnité de précarité et absence de contrat écrit : le droit commun reprend sa place (Cass. soc., 28 sept. 2011)
- 1040 **Céline LEBORGNE-INGELAERE** - Règles procédurales en matière de harcèlement moral : rappel à l'ordre de la Cour de cassation (Cass. soc., 19 oct. 2011)
- 1041 **Bernard BOSSU** - Ouverture d'un courriel par l'employeur et utilisation de son contenu (Cass. soc., 18 oct. 2011)
- 1042 **Bernard BOSSU** - Vie professionnelle et vie personnelle du salarié : quelle frontière ? (Cass. soc., 19 oct. 2011)
- 1043 **Benoît MASNOU, Sophie PÉLICIER LOEVENBRUCK** - Contrôle de l'activité des organismes prestataires de bilans de compétences (Cass. soc., 4 oct. 2011)
- 1044 **Henri GUYOT** - Une remise tardive de l'attestation Pôle emploi est source de préjudice (Cass. soc., 26 oct. 2011)

### RELATIONS COLLECTIVES

- 1045 **Thibault LAHALLE** - Application du droit syndical aux gérants non-salariés de succursale (Cass. crim., 11 oct. 2011)
- 1046 **Arnaud MARTINON** - Dénonciation d'un engagement unilatéral : la disparition ne justifie pas la disparité (Cass. soc., 19 oct. 2011)

### PROTECTION SOCIALE

- 1047 **Dominique ASQUINAZI-BAILLEUX** - Notion de travail en commun (Cass. crim., 11 oct. 2011)
- 1048 **Philippe PLICHON** - Prescription de l'action en reconnaissance de faute inexcusable (CA Douai, 28 oct. 2011)

### CONTENTIEUX

- 1049 **Stéphane BRISSY** - Principe « compétence-compétence » : exit en matière prud'homale (Cass. soc., 30 nov. 2011)

# INDEX

## A

### Accidents de travail et maladies professionnelles

- Amiante .....1048
- Rechute .....act. 60
- Recours contre le tiers responsable .....1047

### Aides à l'emploi

- Contrats aidés .....act. 55, 59

### Assurance chômage

- Indemnisation .....act. 56

## C

### Congés

- Congés payés .....act. 61

### Contentieux du travail

- Compétence .....1049
- Médiation .....act. 57
- Procédure .....1035

### Contrat de travail à durée déterminée

- Cas de recours .....act. 62, 63
- Indemnité de précarité .....1039

### Cotisations et contributions sociales

- Déclaration .....act. 58

## D

### Discrimination

- Discrimination fondée sur l'origine .....act. 62

### Droit disciplinaire

- Faute grave .....1042

### Droit social européen

- Congés .....act. 61
- Contrat de travail à durée déterminée .....act. 63

## E

### Égalité de traitement

- Principe « à travail égal, salaire égal »...1046

### Élections professionnelles

- Organisation .....1037

## F

### Finances publiques

- Loi de finances .....act. 54

### Formation professionnelle

- Financement .....1043

## H

### Harcèlement

- Harcèlement moral .....1040
- Harcèlement sexuel .....1042

## L

### Licenciement pour motif personnel

- Faute grave .....1042

Suite de l'index page suivante >

## La Semaine Juridique Social

## Offre d'abonnement

A renvoyer par  Courrier - LexisNexis - Relation client  
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15  
ou par  Fax : 01 45 58 94 00  
Commande sur internet : <http://boutique.lexisnexis.fr/>

Votre numéro d'abonné LexisNexis (si vous le connaissez) \_\_\_\_\_  
NOM, Prénom \_\_\_\_\_  
NOM, Prénom \_\_\_\_\_  
SOCIÉTÉ/ÉTABLISSEMENT \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_  
TEL. \_\_\_\_\_  
FAX \_\_\_\_\_  
E-MAIL \_\_\_\_\_  
NAF \_\_\_\_\_  
SIRET \_\_\_\_\_

Toutefois, les abonnés en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2011, DOM-TOM et étranger - abonnement annuel 2012 : 494,40 € (prix unitaire) ; 2020 € (relieur) ; 2020 € (\*) TVA 21% sur le total : 536,30 € sur la revue. Tous susceptibles d'être modifiés selon la réglementation de la TVA applicable.

Sauf avis contraire en votre pays, vous le 1<sup>er</sup> décembre, les abonnements LexisNexis se renouvellent sur votre responsabilité d'après un email. Les conditions générales de vente et d'abonnement sont disponibles sur le site : [www.lexisnexis.fr](http://www.lexisnexis.fr). Conformément à la législation, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ces informations sont à destination de notre fichier prospectives et à des fins de prospection commerciale. 020 020 431 RCS Paris.

0 821 200 700 0,12€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe